

TITRE : Pour repenser les discours sur la « normativité » et la « critique » en sciences sociales.

DATE : Les 9-10-11 avril 2017

LIEU : Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Comité organisationnel : Patrice Corriveau (Université d'Ottawa), Alvaro P. Pires (Université d'Ottawa), Lukas Sosoe (Université de Luxembourg).

Appui institutionnel et financier : CIRCEM, Chaire de recherche du Canada en Traditions juridiques et rationalité pénale, Département de criminologie, Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, *Association internationale des sociologues de langue française.*

Objectif général et objectifs particuliers

Ce symposium interdisciplinaire regroupera des chercheurs d'au moins 10 pays francophones et francophiles de régions géoculturelles où rayonne en français la recherche en sciences sociales et humaines. L'ambition de ce projet est de contribuer à l'élucidation de deux grands thèmes « problématiques » qui se renvoient souvent l'un à l'autre et qui posent des difficultés sérieuses tant aux étudiants des études supérieures qu'aux professionnels et chercheurs chevronnés : le thème de la « normativité » et le thème de la « critique ». Nous avons sélectionné deux grandes questions pour les structurer : (1) « *Que signifie être normatif ?* » et (2) « *Que signifie être critique ou y a-t-il une forme privilégiée de critique ou un lieu privilégié pour faire la critique ?* ».

L'ordre de la présentation de ces questions est davantage de nature pédagogique : examiner d'abord ce qui se passe avec le médium « normativité » avant d'examiner le médium « critique ». La fusion des deux thèmes devient visible lorsqu'on tient compte de l'observation voulant que, dans l'interface entre la philosophie et les sciences sociales, s'est développée progressivement de manière forte pendant le XX^e siècle une sorte de conviction selon laquelle toute *critique* digne de ce nom est nécessairement « normative ». On constate aussi que les chercheurs tantôt valorisent la normativité et soutiennent même que les sciences sociales sont nécessairement normatives ou doivent l'être pour être critiques ; tantôt ils critiquent des recherches et des théories en les désignant comme « normatives » ; la normativité étant alors synonyme de manque d'objectivité. Les présupposés et convictions qui soutenaient ces deux points de vue ont-ils encore aujourd'hui une raison d'être ? D'une part évidemment, il n'y a aucun doute que le thème de normes et de normativité soit – et puisse être – abordé sans référence au concept de critique. D'un autre côté, les deux notions ont fini par former une sorte d'alliance qui rappelle les affinités électives de Goethe, ce que démontre manifestement l'histoire des sciences sociales. Les deux notions ont fini par se fusionner, formant ainsi une arme stratégique-critique, sur le plan de la théorie de la connaissance dans les sciences sociales. Mais, pour sortir d'un cadre, il faut pouvoir en visualiser les frontières...

Premier axe du symposium : Qu'est-ce que la « normativité » ou la critique normative ?

Le premier axe de ce symposium, celui de la « normativité » ou de la « critique normative », peut partir d'une analyse que fait Ralph Dahrendorf (1961) de quelques penseurs de la première moitié du XX^e siècle. Dahrendorf raconte qu'en 1904, Edgar Jaffé, Werner Sombart et Max Weber ont assumé la direction de la revue « *Archives de Science et de Politique Sociale* » et ont publié la déclaration suivante dans un article programmatique : « [D]ans les colonnes de cette revue, apparaîtra inévitablement aussi la *politique* sociale, conjointement avec la *science* sociale. Mais nous ne pensons absolument pas désigner comme « science » ces discussions et nous allons éviter, dans la mesure de notre possible, de les mélanger et confondre ». On peut imaginer l'impact « explosif » de cette déclaration. Un débat a été déclenché brutalement, un débat qui aura la vie longue. Pour visualiser encore à la fois l'ampleur et les tournants de ce débat, rappelons ce texte d'Ernst Bloch, « *Changing the World : Marx's Theses on Feuerbach* », paru une première fois dans son livre « *Le Principe espérance* » en 1959 et repris séparément en 1968 dans « *On Karl Marx* ». Bloch reprend et offre, entre autres choses, une interprétation de la 11^e thèse de Marx sur Feuerbach : « *The philosophers have only interpreted the world in different ways ; the point is to change it* ».

Les deux pôles du débat [(i) séparer le moment de l'analyse scientifique des différents moments de la normativité et (ii) fondre la normativité avec l'analyse scientifique] sont un peu là : la « normativité » est valorisée mais est en même temps extériorisée des sciences sociales et la « normativité » est valorisée mais est placée au cœur des analyses des sciences sociales au point d'en devenir la « locomotive » ou la raison d'être. Dans ce deuxième pôle, la « critique » s'identifie en partie à un projet de transformation de l'environnement humain et le tout sera observé comme étant « nécessairement normatif » ; dans le premier pôle, on insère un « élément froid » (G. Simmel) entre le projet d'analyse et le projet de transformation et on insiste sur la nécessité de distinguer la « science » de la « politique ».

Certes, dans le premier pôle, représenté ici par [Durkheim et] Weber, « la responsabilité du chercheur en sciences sociales ne se termine pas avec les exigences de sa discipline scientifique », comme le rappelle Dahrendorf. De plus, K. Jaspers (1932), repris aussi par Dahrendorf, écrit ceci à propos du premier pôle : « Weber ne s'oppose qu'à la confusion entre les deux [exigences de la science et exigences de la politique] ; [pour lui] seulement la distinction entre ces deux tâches permet la réalisation nette des deux. Il n'y a pas un lien de parenté entre l'objectivité scientifique [ancien langage] et l'absence d'une certaine manière de penser [aussi une ancienne manière de poser le problème]. Mais confondre ces deux choses nous amène à détruire tant l'objectivité scientifique que le programme idéologique ». On voit reparaître ici la métaphore des « affinités électives » : parenté/non-parenté entre normes et « théorie critique ».

Ce débat sur la « recherche de la vérité » en sciences sociales va rapidement prendre la forme d'une querelle contre le positivisme (*Positivimusstreit*) dans la sociologie allemande et se répandre comme une traînée de poudre. À partir de ce nouveau point de départ, être « normatif-critique » devient une condition nécessaire pour être contre le positivisme (et le fonctionnalisme classique) qui se satisfont de présenter la société « comme elle est ». Or, qu'est-ce qui pose problème dans *l'ensemble* de ce débat ? Pouvons-nous sortir de cette « bouteille à mouches » (Wittgenstein) ou sommes-nous condamnés à reproduire les « parois » de ce débat en choisissant l'un de ses côtés ou en nous plaçant à mi-chemin dans une sorte de position « concordataire » (Canguilhem) ?

Deuxième axe du symposium : qu'est-ce que la critique ?

Une manière d'introduire le deuxième axe de ce colloque serait une conférence « sans titre » donnée en 1978 par Michel Foucault à la Société française de philosophie. Cette conférence est restée peu connue parce qu'elle n'a pas été incluse dans les trois volumes de *Dits et écrits*. Les organisateurs de l'événement ont pris la liberté de lui donner le titre suivant : « *Qu'est-ce que la critique ?* ». Or, au tout début de sa conférence, Foucault explique qu'il n'avait pas donné de titre au sujet dont il voulait traiter. L'exposé resta donc sans titre parce que, sciemment, il n'avait pas osé lui en donner un. Poser la question – « *Qu'est-ce que la critique ?* » – lui paraissait déjà « indécent » en raison de son énormité et de sa complexité.

Or, à la différence de cette posture qui consiste à esquisser une réflexion sans oser la présenter comme une réponse ferme et fermée sur ce qu'est la critique, nous voyons souvent les théoriciens et les chercheurs en sciences sociales donner des leçons à leurs collègues sur la seule manière d'être critique, sur la seule ou la « bonne » manière d'être « véritablement critique » ou encore sur la perspective qu'il faut privilégier pour être critique. « Être critique » a pris souvent la forme d'une recette rassurante pour l'observateur qui a fait l'économie de la question : « est-ce la seule façon d'être critique ? ». On entend alors dire que la critique *exige* un regard macrosociologique, que ce regard *exige* l'inscription de l'objet observé dans un « contexte plus large » et que ces opérations ont *une seule manière* d'être construites.

Nous confondons alors notre objet et notre façon de l'observer avec la « critique » et nous employons la distinction critique/non-critique comme une sorte de disqualification d'autres formes d'observation. Faut-il continuer à reproduire ce type de pratique discursive en sciences sociales ? Notre intuition est que l'entrée en scène de deux autres « styles » ou modalités de critique dans la deuxième moitié du XXe siècle, la critique postmoderne et la critique inspirée d'une nouvelle théorie de l'observation (Luhmann), nous ouvre une voie de réponse à cette question. De fait, ces deux approches nous conduisent à une révision en profondeur de ces deux thèmes et de leur rapport mutuel.

PROGRAMME DU SYMPOSIUM

DIMANCHE – 9 avril (Salle Alex Trebek-Alumni Hall - 157 Séraphin-Marion)

14h00 – 14h20: **Ouverture** : Patrice Corriveau, Lukas Sosoe, Alvaro Pires

Mot de bienvenue :

Marc-Henri Soulet (Président de l'Association internationale des sociologues de langue française, Université de Fribourg, Travail social et politiques sociales)

14h20 – 15h10 Conférence d'ouverture

Jean De Munck, (Université catholique de Louvain-la-Neuve, sociologie et philosophie)

La réarticulation de la normativité et de la critique en sciences sociales. De la dénonciation de la domination à l'évaluation des pratiques

Résumé : Dans les années 1960, la sociologie a connu un tournant épistémologique considérable : la déconstruction offensive des philosophies de l'histoire a été couronnée de succès. En perdant cette base épistémologique, la sociologie qui se prétendait "critique" a perdu son principal ressort normatif. Elle ne peut plus puiser dans les tendances objectives de l'histoire des indications normatives concernant l'action. Une philosophie politique et morale s'est reconstituée (l'œuvre de Rawls peut marquer, à cet égard, une nouvelle époque). En monopolisant la normativité, celle-ci semble désormais réduire la sociologie à l'enregistrement et l'explication des faits empiriques. Du coup, la sociologie critique s'est dissoute dans un dilemme insoluble entre une critique moraliste, posant la transcendance des valeurs, et une sociologie positiviste de la domination, incapable de fonder en valeur la critique à laquelle elle prétend pourtant. Cette conjoncture peut-elle être dépassée aujourd'hui? L'exposé s'attachera à montrer les potentialités ouvertes par une réappropriation philosophique et sociologique de l'héritage pragmatiste: les œuvres de Habermas, Putnam, Sen, et aussi le renouveau de la sociologie pragmatiste en France, ouvrent de nouveaux horizons. Ils doivent être couplés à une sociologie pluraliste des sociétés modernes. Le concept d'évaluation apparaît comme un concept tout à fait central dans cet effort de ré-articulation de la critique et de la normativité en sciences sociales.

14h50 – 15h10: *Discussion*

Session I Normes, devoir être, critique et contingence

Présidée par Marc-Henri Soulet (Université de Fribourg, Travail social et politiques sociales)

15h10 – 15h40: Elisabeth Lefort (Université du Luxembourg, philosophie)

Kelsen, critique de la sociologie et critique sociologique de Kelsen : une réconciliation possible ?

Résumé

Si Kelsen a toujours regardé la sociologie d'un œil suspect, force est d'admettre que la sociologie, notamment bourdieusienne, le lui a bien rendu. Le juriste reproche à la sociologie de confondre le *Sein* et le *Sollen* [être/devoir être], le descriptif et le prescriptif : toute science, pour Kelsen, doit être strictement descriptive. Cet impératif de description ou de neutralité est l'objet de la critique de Bourdieu qui y voit non seulement un aveuglement volontaire vis-à-vis de la réalité sociale, mais plus encore, la participation à une logique idéologique. Le couple normativité / critique se retrouve donc au cœur, non seulement de la critique que Kelsen adresse à la sociologie, mais aussi, de la critique que la sociologie lui adresse en retour. Toute réconciliation entre les deux approches est-elle pour autant à abandonner ?

15h40 – 16h10: Carlos da Silva (candidat au doctorat, Université d'Ottawa et Université Fédérale de Minas Gerais, criminologie et sociologie; juge au Brésil)
Neither blindfolded nor wordy. Using socio-legal critics to cross-examine the operations of the criminal law. A case-study

Résumé :

This paper aims at criticizing the standardized operations of the Criminal Law System in the current Brazilian context. In fact, even though Brazil has always dealt with very bad imprisonment conditions, as recently declared by the Supreme Court, Trial Court Judges have not received enough institutional stimuli to not follow the "culture of incarceration". Actually, they are traditionally indoctrinated to decide strictly according to the hermetic legislative categories compulsory dictated by the Political System. Grounded on a case-study regarding a past environmental Criminal Law issue, this paper is going to depict, initially, the traditional way the judges have been trained to adjudicate similar dossiers. The presentation is going to show how the judicial decision adopted an alternative to the prison as a legal coercive solution, by interweaving socio-legal ideas with the cross-examination of the facts of the case, with the collaboration of the prosecutor and the lawyer.

16h10 – 16h40 : Camilo Umana (candidat au doctorat en criminologie à l'Université d'Ottawa et candidat au doctorat en sociologie du droit à l'Université du Pays Basque)
La critique des peines radicales : un point aveugle des droits de la personne ?

Résumé :

Dans cette présentation, nous voulons réfléchir sur la relation entre le mouvement des droits de la personne et les pratiques punitives. Plus précisément, nous présenterons le problème des peines radicales comme des peines du droit pénal qui sont à la fois radicalement indifférentes à l'inclusion sociale de l'individu et en contradiction complète avec les valeurs positives que les droits de la personne (et le droit criminel même) défendent. Il y a deux pratiques (couplées) qui sont particulièrement responsables des peines et des sentences radicales : la pratique législative et la pratique judiciaire. Dans notre présentation, nous nous limiterons à évaluer la pratique législative en étudiant le cas du code pénal colombien et les délits contre le droit international humanitaire. Ce cas nous permettra d'illustrer la difficulté

que soulève le projet de critiquer le mouvement des droits de la personne dans le cadre du contrôle de la criminalité. Comment contribuer à éliminer le point aveugle et aider à potentialiser la capacité de transformation des droits de la personne à l'égard du droit criminel ?

16h40 – 17h *Discussion*

17h : Cocktail

LUNDI – 10 avril – Thème : La normativité en sciences sociales (Salle FSS-4004 – Pavillon des sciences sociales)

Session II : Présidée par Stéphanie Gaudet (Université d'Ottawa, sociologie - Directrice CIRCEM)

9h00 – 9h30 : Pierre Guibentif (Instituto universitario de Lisboa, politiques publiques)
La teneur normative des théories sociologiques. Réflexions à partir des récents débats sur le potentiel critique de la théorie des systèmes

Résumé

Des débats engagés aujourd'hui sur la normativité dans le travail scientifique et sur le sens actuel du terme « critique » se doivent de tirer parti de la discussion intense menée depuis quelques années en Allemagne sur la théorie des systèmes comme théorie critique. L'analyse de ces débats, qui font intervenir la comparaison entre les propositions théoriques de Luhmann et celles notamment d'Adorno, Foucault, Derrida, ou encore Bourdieu, fournit un abondant matériel pour reconstituer nos notions actuelles de critique, donc pour compléter la longue histoire sémantique qui commence dans l'antiquité gréco-romaine. Cette reconstitution, à son tour, devrait nous permettre de situer différentes normativités, intervenant actuellement à différents niveaux de la pratique scientifique et qui contribuent de manière diverse à la structuration et à la dynamisation de discours qui pourront être qualifiés de critiques, notamment dans le domaine qu'il est convenu d'appeler théorique. Au terme de ce parcours, une manière de conclure pourrait être de se demander quelle pertinence conserve, dans la société contemporaine complexe, la définition de critique prudemment avancée naguère par Foucault : « l'art de n'être pas tellement gouverné ».

9h30– 10h00 Alvaro Pires (Université d'Ottawa, criminologie)
Explorations sur les rapports entre normativité et scientificité : un essai en sociologie de la connaissance sociologique

Résumé

Cette présentation veut explorer les relations entre le thème de la « normativité » et ceux de la « scientificité » et de la « critique sociale » dans la communication sociologique. Il ne s'agit donc pas ici d'aborder la normativité comme un fait social. Dans ce contexte, que se passe-t-il avec le médium « normativité » ? Nous aimerions d'abord identifier certains grands usages

de ce terme et nous poser ensuite les questions suivantes : comment distinguer la *normativité* de ce qui ne serait pas *norme* ? Convient-il de se limiter aux distinctions fait/norme ou être/devoir être ? Est-il possible de repérer une forme de normativité qui serait nuisible au travail de recherche ? Et peut-on adresser des « critiques à la société » sans abandonner la soumission de nos observations en tant que chercheurs à un (auto)contrôle de validation dont les exigences doivent être définies ?

10h00 – 10h20: *Discussion*

10h20 – 10h40 Pause-café

Session III : Présidée par Nathalie Burnay (Université de Namur et Université catholique de Louvain)

10h40 – 11h10 Hugues Rabault (Université d'Évry Val d'Essonne, droit).
La théorie des droits fondamentaux de Niklas Luhmann : une apologie critique des droits fondamentaux »

Résumé

La sociologie de Luhmann semble abstruse, voire ésotérique : on a pu l'interpréter comme une « gnose ». La contribution veut lui donner une clé de lecture, à travers l'un des premiers ouvrages de Luhmann, *Les droits fondamentaux comme institution*, paru en 1965. Luhmann y prend position dans le débat sur les droits fondamentaux. Critique de la vision naïve des juristes, Luhmann conteste cependant la critique autoritaire des droits fondamentaux : ceux-ci constituent un mécanisme juridique garantissant la différenciation sociale fonctionnelle de la modernité.

11h10 – 11h40 Martine Valois (Université de Montréal, droit)
L'impartialité du juge comme garantie de l'objectivité du jugement : une approche critique

Résumé

Le droit canadien fait grand cas de la norme d'impartialité du décideur en tant que condition fondamentale de l'équité de la procédure. Dans la *Légitimation par la procédure*, Luhmann considère le principe d'impartialité comme l'une des conditions du maintien de l'incertitude relative à l'issue de la procédure judiciaire. L'impartialité est dans cette perspective une prémisse décisionnelle qui permet l'acceptation généralisée des décisions judiciaires quelles qu'elles soient. Le principe d'impartialité égalise les chances d'influencer le juge à l'intérieur du programme conditionnel de décision ; en ce sens, il sert aussi à neutraliser la critique à l'égard des décisions juridiquement régulées. Luhmann décrit cette fonction particulière de la garantie d'impartialité comme un mécanisme social latent qui fait en sorte que ce principe «trouve créance», même si, en définitive, la décision favorise toujours les mêmes intérêts. Je

propose de faire dans ma présentation une analyse des arrêts de la Cour suprême du Canada qui ont traité de l'impartialité du décideur. Mon ambition est de démontrer que depuis le jugement rendu dans l'affaire R c. D (S), la Cour a remis en question la croyance dans l'objectivité du juge et considère maintenant le principe d'impartialité dans son rôle fonctionnel.

11h40 – 12h00 : *Discussion*

12h00 – 13h30 *LUNCH sur place*

Session IV : Présidée par Nicolas Golovtchenko (Université de Toulouse – Jean Jaurès, Vice-président délégué, sociologie)

13h30 – 14h00 Dan Kaminski (Université catholique de Louvain-la-Neuve, criminologie)
Politique et aporie de la neutralité : normativité et critique en criminologie

Résumé

L'opposition de deux représentations de la "critique" (et du "paradigme") servira de support à la mise en évidence des éléments langagiers des objets soumis à la critique et de la critique elle-même. La contribution sera consacrée à la promotion du Neutre (selon Roland Barthes), tenant à distance à la fois une impossible neutralité et la normativité inculpatrice de la critique, réflexivement irritante en criminologie. Prédication dialectique, réification conceptuelle, régression sémantique serviront d'illustration à ce que le Neutre fait à la critique et à ses "victimes".

14h00 – 14h30 Stéphane Vibert (Université d'Ottawa, anthropologie)
Normativités et critiques enchevêtrées : société, modernité et sciences sociales

Résumé

La question du statut de la normativité et de la critique au sein de la démarche des sciences sociales ne saurait être appréhendée sans la rapporter aux deux contextes distincts et complémentaires qui leur donnent forme et sens: d'une part, l'existence des sociétés humaines comme univers culturels intrinsèquement normatifs, générant toujours des normes et valeurs collectives appelées à s'incarner dans les subjectivités particulières; d'autre part, l'émergence du projet rationnel propre à la modernité, qui a nourri une prétention à la connaissance objective des phénomènes, dont les « lois naturelles » du social ne seraient qu'une traduction localisée. Comprendre la normativité inhérente aux sciences sociales, par-delà leur diversité irréductible, nécessite donc une réflexion double, à la fois ontologique – une appréciation de la nature de leur objet fondamental, la « société », dans ses articulations premières et sa consistance réelle – et épistémologique – une connaissance

réflexive construite à partir de postulats conceptuels toujours limités et partiels, engageant donc une perspective inévitablement critique et idéologique sur la totalité en devenir.

14h30 – 15h00 Jean-Marc Larouche (Université du Québec à Montréal, sociologie)

Émile Durkheim : critique (laquelle ?) et normativité sociale (laquelle ?)

Résumé

À l'encontre des sociologues qui limitent leur recours à É. Durkheim que pour illustrer, légitimer une posture de *science positive* vouée exclusivement à la description/explication des faits sociaux, on soulignera que la *dimension critique* est inséparable de cette visée positive, qu'elle est constitutive du geste sociologique durkheimien. En effet, cette tâche critique procède précisément d'une mise en lumière par Durkheim d'une *normativité* inhérente et spécifique à l'avènement des sociétés modernes. Rien ne l'illustre mieux que le Livre III de la *Division du travail social* portant sur les formes anormales de celle-ci. À l'encontre des lectures qui considèrent que Durkheim se contredirait en prenant pour anormal ce qui est devenu normal et qui considèrent tout autant inappropriée ou désuète la distinction entre le normal et le pathologique, on rappellera que cette distinction n'a de sens pour Durkheim que dans une articulation bien comprise de la théorie et de la pratique et conséquemment de la tâche critique. En référence à des auteurs qui avalisent cette thèse, on montrera que cette dimension critique se déploie tout autant à l'aune de la «créativité de l'agir» (Joas) que de la «reconstruction normative» (Honneth) ou, encore, comme «nouvelle science politique» des modernes (Callegaro).

15h00 – 15h20 *Discussion*

15h20 – 15h40 Pause-café

15h40 – 17h00 **TABLE RONDE 1: *Qu'est-ce que signifie être normatif et/ou non-normatif ?***

Présidée par Nathalie Lewis (Université de Rimouski, sociologie de l'environnement)

- Jean-Louis Genard (Université libre de Bruxelles, Directeur du Groupe de recherche sur l'Action publique – GRAP)

Ambition et impossibilité de la neutralisation axiologique?

Résumé

Initiée par Weber au travers de l'exigence de « neutralisation axiologique », mais somme toute aussi avec la proposition durkheimienne de « traiter les faits sociaux comme des choses », la question du rapport de la sociologie à la normativité n'a cessé de travailler son épistémologie, et de faire peser sur elle une exigence « ascétique » entrant sans cesse en tension avec la teneur de propos et d'intérêts de recherche prédisposant à l'engagement et à la critique. Une tension sans cesse réactualisée.

Un passage « wittgensteinien » par les structures du langage ordinaire peut à mon sens éclairer cette difficulté. Ne fut-ce que parce que, dans les conversations courantes, nous ne cessons de passer de positions cherchant à neutraliser nos normativités à des positions engagées normativement. Lorsque nous entrons en conversation, nous oscillons en effet sans

cesse entre trois postures, parce que nous parlons toujours de quelque chose (posture Il, objectivante), en nous adressant à quelqu'un (posture tu, participante), et en nous engageant (posture je). L'hypothèse que je défendrai consistera à montrer que somme toute la sociologie a cherché à « mettre en méthode » ces trois postures, en en forçant les divergences et les incompatibilités. L'idée étant de repenser sous cet horizon les articulations des postures explicative (prédominance du Il), compréhensive (Tu) et critique (Je), mais aussi de montrer que si l'exigence de « neutralisation axiologique » peut être un « idéal régulateur » des deux premières postures, celui-ci ne pourra jamais éradiquer la dimension normative, que celle-ci soit assumée, comme dans la sociologie critique, ou déniée.

- Marta Roca (Université de Lausanne, Centre en études et genre) :
De l'authenticité à la normalisation. Le cas de l'association catalane Familles Lesbiennes et Gaies

Résumé

La présente contribution, portant sur les formes contemporaines des mobilisations homosexuelles, vise à relativiser le mythe de la « radicalité » des collectifs activistes en général, souvent pensés comme des organisations citoyennes porteuses de projets sociaux novateurs et à la recherche d'une société alternative, avec une forte visée critique. Pris par ce romantisme des luttes sociales, les analystes contemporains, notamment en Espagne, négligent en effet souvent les nouveaux mouvements homosexuels qui ne visent pas à remplacer les structures normatives politiques ou culturelles en place mais simplement à les étendre à de nouvelles catégories d'individus. C'est le cas des demandes de reconnaissance des familles homosexuelles. Nous allons présenter l'évolution des formes de revendication du mouvement homosexuel catalan, en nous centrant sur les actions de l'association catalane Familles Lesbiennes et Gaies (FLG).

- Maryse Bresson (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, sociologie)
Repenser l'articulation entre critique et normativité en sociologie des politiques sociales

Résumé

La mise à distance de la « demande », tant sociale que politique, est présentée par la sociologie académique comme une condition d'objectivation inhérente à la démarche de recherche, présupposant l'exigence de la critique et simultanément, le rejet de la dimension normative. Cependant, le sociologue a aussi une tradition d'intervention dans les problèmes de la cité comme conseiller du prince, expert ou militant. Analysant ces tensions entre critique et normativité dans le domaine particulier de la sociologie des politiques sociales, nous soulignerons la pluralité des modes d'articulation possibles selon les types de critique et les registres de normativité mobilisés. Cependant, leur légitimité est aujourd'hui remise en cause pour trois raisons contextuelles : le développement des financements fléchés au service des politiques ; la mise en concurrence au sein même du champ scientifique ; et la fragilisation des statuts d'emplois de chercheurs, dont nous étudierons les effets.

- *Discussion ouverte*

MARDI – 11 avril – Thème : La critique en sciences sociales (Salle FSS-4004 – Pavillon des sciences sociales)

Session V : Présidée par Patrice Corriveau (Université d'Ottawa, criminologie)

9h00 – 9h30 Lukas Sosoe (Université du Luxembourg, philosophie politique et juridique)
De la critique dans la théorie des systèmes de Luhmann: concepts, dits et non-dits

Résumé

La théorie des systèmes de Luhmann a la réputation d'être conservatrice, pas assez critique et même de s'opposer à toute prétention critique dans tous les domaines des sciences sociales. La présente communication veut démontrer tout le contraire. En partant du concept de critique que l'on trouve dans la théorie des systèmes, on peut facilement distinguer trois niveaux de critique. 1) Le premier niveau correspond à la façon dont Luhmann introduit le paradigme systémique; 2) le deuxième niveau, c'est la critique de la modernité; 3) le troisième, enfin, consiste en une critique directe ou indirecte de la façon dont se perçoivent certains systèmes sociaux: par exemple la politique et l'amour. Ces trois niveaux réunis font de la théorie des systèmes une théorie tout aussi critique - si ce n'est plus critique - que la théorie critique de l'École de Francfort, dans la mesure où, par son caractère innovant, elle sort de l'usage des catégories habituelles de la critique sociale.

9h30 – 10h00 Walter Moser (Université d'Ottawa, littérature et études culturelles)
Trois types de critique : moderne, romantique, postmoderne

Résumé

Souvent, ce que nous entendons le plus communément par « critique » appartient au type de critique moderne. Cette critique a l'ambition de faire avancer notre savoir et état de conscience dans le sens d'une progression positive. Elle participe ainsi du travail de l'histoire comme un processus orienté. Elle intervient après ce qu'elle critique et se positionne comme épistémiquement supérieure à son objet. Sa modalité logique est celle du métadiscours – un « discours-sur » – qui se tient ainsi à distance de son objet, dans la sécurité d'un discours extérieur à son objet.

La critique romantique est un type moins connu, mais non moins intéressant. Il remonte au premier romantisme allemand (F. Schlegel et Novalis) et a par la suite fait l'objet de la thèse de doctorat de Walter Benjamin. Les romantiques pensent l'œuvre d'art comme un médium de réflexion de type fichtéen. Elle comporte sa propre critique comme un potentiel immanent que le critique ne fait qu'actualiser en le déployant dans une discursivité autre, mais qui n'en appartient pas moins à l'œuvre d'art.

La critique postmoderne pense « la bouche pleine » (J. Schlinger). Elle renonce aux gestes modernes de la table rase et du dépassement (*überwinden*). Elle réinscrit l'objet critiqué dans sa propre discursivité de manière à l'induire dans un dysfonctionnement critique. C'est un « discours-avec » qui accepte un minimum de complicité avec l'objet critiqué. Dans ce

corps-à-corps critique, il renonce à la distance sécuritaire et prend le risque de la contagion. La déconstruction, ainsi que la parodie littéraire, nous offrent des exemples de ce type de critique.

10h00 – 10h20: *Discussion*

10h20 – 10h40: Pause-café

Session VI : Présidée par Jean-François Cauchie (Université d'Ottawa, criminologie)

10h40 – 11h10 Roberto Miguelez (Université d'Ottawa, sociologie et philosophie)
Critique de la rationalité critique

Résumé

Le titre de la communication que nous envisageons de présenter comporte une double signification du concept de critique. Dans son sens premier, une critique de la rationalité critique pointe vers les conditions de possibilité d'une telle forme de rationalité et s'apparente donc au sens du criticisme kantien. Dans son sens second, celui qui définit justement cette forme de rationalité, la critique pointe vers les résultats de l'agir rationnel à la lumière d'une normativité et s'apparente donc au sens de la théorie critique. Pourrait-on examiner les divergences, voire les oppositions qui marquent le domaine des sciences sociales – le célèbre conflit paradigmatique – comme «reflet» de cadres normatifs différents, voire opposés ? Nous ne le pensons pas : à la limite, pour autant que des conflits de valeurs soient réductibles à une explicitation sémantique des valeurs, il suffirait de protocoles d'entente définitionnels pour que les conflits soient maîtrisables. L'utopie rationaliste d'une entente fondée sur des raisons - J. Habermas - se présente ici comme une proposition à première vue plausible visant le dépassement des conflits. Nous examinons cette question dans la perspective d'une analyse de ses conditions de possibilité. Une telle entente est censée découler d'une force argumentative dépendante de «bonnes raisons» - lesquelles sont encore censées pouvoir être «pesées» à la lumière de critères logiques - vraisemblance des prémisses, qualité de la déduction, etc. Nous nous proposons de montrer que «de bonnes raisons» peuvent fonder des arguments dont les conclusions sont différentes, voire opposées, de sorte qu'une argumentation rationnelle s'avère insuffisante pour conduire à une entente. En fait, à la base de toute argumentation rationnelle se trouvent des positions extra-logiques, toujours inavouées et généralement, sinon toujours inconnues, du sujet qui argumente. Ces positions, qui s'expriment notamment dans le choix des prémisses, renvoient à des formes différentes d'appréhension du monde. Il s'ensuit, en particulier, qu'aucune «bonne raison» ne conduit nécessairement à une entente et que, pour autant que des formes d'appréhension du monde sont empiriquement, voire nécessairement différentes, les conflits sont inévitables.

11h10 – 11h40 Richard Dubé (Université d'Ottawa, criminologie)
La portée critique des théories descriptives

Résumé

Une théorie descriptive est-elle nécessairement sans portée critique? C'est la question explorée dans le cadre de notre contribution. Nous nous inspirerons plus spécifiquement du cas de la théorie des systèmes sociaux de Niklas Luhmann pour montrer comment la description de la *contingence* qui entoure l'émergence de ce qui « est » implique, pour cette théorie comme pour d'autres du même genre, la description ou la « visibilisation » de ce qui aurait pu être ou de ce qui, sous certaines conditions—notamment celles reliées à la mobilisation d'une nouvelle contingence—, pourrait encore être. Deux exemples tirés de nos propres recherches nous permettront d'illustrer la thèse : le premier concernera la fonction du droit pénal, l'autre les fondements de la théorie de la dissuasion.

11h40 – 12h10 Margarida Garcia (Université d'Ottawa, droit et criminologie)
De la bouteille à mouches à la boîte de pétri : la recherche en droit et la science

Résumé

Le dialogue sur la place de la normativité dans la production de connaissances que l'on veut inscrire dans la science est très complexe dans des disciplines comme le droit. Le débat semble arrêté à un choix entre deux alternatives insatisfaisantes à plusieurs égards: adopter le regard interne, identifié à celui de la normativité ou adopter le regard externe, identifié à la scientificité. Dans le but d'indiquer de nouvelles possibilités pour la recherche en droit, notre communication vise à explorer les questions suivantes : Qu'est-ce que la recherche « scientifique » en droit? Peut-on être « scientifique » et critique? Faut-il être normatif pour être critique? La normativité est-elle toujours l'ennemie de la science? Peut-on être normatif et «interdisciplinaire»? Nous proposerons deux manières d'être juriste critique, l'une davantage inspirée des valeurs de la recherche scientifique, l'autre de l'envie de changer le monde.

12h10 – 12h30 *Discussion*

12h30 – 14h00 *LUNCH sur place*

14h00 – 15h30

TABLE RONDE 2 : *Qu'est-ce que signifie être critique ou y a-t-il une forme privilégiée de critique ou un lieu privilégié pour faire la critique ?*

Présidée par Abdessatar Shabani (Faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis, Président de l'Association tunisienne de sociologie)

- Monique Hirschhorn (Université Paris-Sorbonne, CERLIS)
Que signifie être critique ou y a-t-il une forme privilégiée de critique ou un lieu privilégié pour faire la critique ?

Résumé

La problématique qui nous est proposée vise à opérer une clarification de ce que les sociologues désignent sous le terme de critique, mais ce faisant elle pourrait conduire à penser qu'il n'y a de sociologie que critique. Je voudrais donc reprendre la question portant sur l'existence de perspectives théoriques « non critiques » ou qui, du moins, ne se qualifient pas de critiques. A cette fin, j'analyserai le corpus constitué par l'enquête internationale menée à l'initiative de Raymond Boudon et publié dans le numéro 136-4 de la revue Commentaire sous l'intitulé « La sociologie : science ou discipline? », avec comme objectif d'examiner la place qu'y prend la notion de critique et ce qui en résulte quant à la conception de la sociologie et de son utilité.

- Gilbert Mubangi Bet'ukany (Université de Kinshasa)
La ville, un espace critique et catalyseur pour l'émergence d'une autre Afrique

Résumé

A travers les crises actuelles en Afrique sont en train de s'opérer de profonds changements culturels et sociaux. Qu'ils se diffusent lentement au point de n'être pas immédiatement perceptibles ou qu'ils surgissent sous la forme apparente de mutations brutales et profondes, ces changements n'affectent pas moins les représentations, les pratiques, les savoirs que les systèmes sociaux. Ils engendrent de nouveaux défis, mais aussi des résistances et corrélativement un conflit des modèles d'organisation. Étudier les changements actuels, c'est jeter un éclairage sur ce qui sera peut-être dominant demain. Nous avons grâce à une recherche-action, voulu comprendre à travers les récits de vie, le sens que les acteurs accordent à leurs actions et leur capacité réflexive; nous avons aussi voulu analyser les pratiques traditionnelles telles qu'elles évoluent dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

- Imed Melliti (Professeur de sociologie à l'Université Tunis El Manar, détaché à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) :
Critiques ordinaires de l'injustice dans la Tunisie postrévolutionnaire

Résumé

Cette communication a pour objet l'analyse des compétences critiques chez les jeunes en rapport à la question des injustices. Elle s'appuie sur l'analyse d'une enquête qualitative que nous avons menée sur les sentiments d'injustice chez les jeunes de cinq régions de Tunisie, en invitant un certain nombre d'entre eux, d'une part, à relater leurs propres expériences de l'injustice et, d'autre part, à évaluer la société tunisienne sous l'angle de la justice. Dans quels

registre (celui de la citoyenneté, des droits universels, etc.) et avec quels arguments se font les revendications d'égalité ? Comment vient-on à considérer certaines inégalités comme « injustes », voire comme « intolérables » ? Et à partir de quel seuil le deviennent-elles ? Quel sens sociologique peut-on donner à cette « compétence ordinaire » à dire l'injustice dans la Tunisie d'aujourd'hui ?

- Jean-Yves Le Talec (Université de Toulouse-Jean Jaurès, sociologie)
Sociologie du genre : objectiver la norme, critiquer la norme

Résumé

La sociologie des rapports sociaux de sexe et du genre entretient des rapports conflictuels avec la norme. Pour les féministes de la deuxième vague qui ont investi le monde académique, issues du Mouvement des femmes, il s'agissait d'objectiver la norme de genre (« l'ordre du genre »), c'est-à-dire d'explicitier l'implicite : l'invisibilisation des femmes (Mathieu, 1991), la gratuité du travail domestique et de procréation (Delphy, 1971), l'appropriation du corps des femmes (Guillaumin, 1992). Un long travail de recherche a visé à décrire la subordination des femmes et les effets concrets et matériels de la domination masculine et argumenter en faveur d'un changement social. Cet axe de recherche (et de revendications) a contribué à définir un « sujet femme » universel, à son tour critiqué par la French Theory étasunienne, structurée sur la question de la « différence », qui a repris à son compte les impasses supposées du féminisme universaliste : la classe, la race, la sexualité, les identités de genre (De Lauretis, 1990 ; Butler, 1990). Aujourd'hui, la question se pose d'un point de vue épistémologique dans le champ des études genre : la « critique de la norme » est-elle incompatible avec « l'analyse de la norme » ?

- *Discussion ouverte*

15h30 – 16h00 Pause-café

16h00 – 17h00 **TABLE RONDE 3: Synthèses, nouvelles pistes de réflexion et questions ouvertes sur la normativité et la critique en sciences sociales**
Présidée par Alvaro Pires (Université d'Ottawa, criminologie)

Panelistes :

- Gilles Labelle (Université d'Ottawa, science politique)
- Daniel Mercure (Université Laval, sociologie)
- Lukas Sosoe (Université du Luxembourg, philosophie politique et juridique)

Discussion ouverte avec l'auditoire

17h00 **Clôture**